

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSES : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélié PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **55. PROROGATION, BILAN ET LANCEMENT DE LA REVISION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) – Rapporteur : Landry RONDEAU**

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) est un document qui a été créé par l'article 97 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR).



Cet article prévoit que tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, élabore un PPGDLSID portant principalement sur :

- l'organisation de la gestion partagée des demandes de logement social,
- la configuration d'un service d'accueil et d'information des demandeurs.

Il doit également contribuer à une meilleure transparence, à une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur, une meilleure efficacité en termes de traitement des demandes et une plus grande équité dans le système d'attribution des logements.

Le Conseil communautaire du Pays des Herbiers réuni le 12 octobre 2016 a adopté son PPGDLSID (2016-2022). Une fois l'avis des communes réceptionnés, le PPGDLSID a définitivement été adopté par délibération n°5 lors du Conseil communautaire le 25 janvier 2017.

La durée de vie d'un PPGDLSID est de six ans. Un bilan est demandé par l'Etat dans le cadre de la révision de ce même plan.

Les principaux éléments de bilan sont les suivants :

- un nombre de logements locatifs sociaux en progression (929 en 2017, contre 1031 en 2022 dont 713 sur les Herbiers – 635 en 2017) ;
- une hausse importante du nombre de demandeurs (592 demandes en 2017, 821 demandes en 2023) ;
- 1 demande sur 4 est une demande interne c'est-à-dire une personne déjà logée au sein d'un logement locatif social ;
- 85% des demandes portent sur Les Herbiers ;
- un délai moyen d'attente de 14,4 mois ;
- un nombre d'attributions en baisse depuis 2017 (143 attributions en 2017, 99 en 2022). Cela sous-entend qu'il existe un faible taux de rotation.

Le bilan reprend en partie l'étude présentée par l'ADILE de Vendée lors de la commission Aménagement de juin 2023. Il est complété par des données transmises par les services de la Préfecture (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

Conformément à la loi ELAN du 23 novembre 2018, la révision du PPGDLSID permettra d'intégrer le système de cotation de la demande, qui vise à attribuer des points aux demandeurs de logement social en fonction de critères définis par l'intercommunalité et ses partenaires, dans l'objectif d'assurer une gestion plus transparente des attributions de logement social.

Ces orientations déclinées en actions seront élaborées en collaboration avec les communes, l'État, les bailleurs sociaux, ainsi que l'ensemble des autres réservataires de logements sociaux dont Action Logement. Dans ce cadre, des réunions de travail se tiendront avec ces organismes pendant la durée d'élaboration. Une fois finalisé, ce plan sera soumis à l'avis des communes et de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).



La délibération a pour objet de proroger le PPGDLSID pour l'année 2023 et lancer la révision du PPGDLSID, qui comprendra le bilan du PPGDLSID (2016-2022).

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L441-2-8, R441-2-11 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 7 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- proroger le plan pour 2023 et engager la procédure de révision du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

